



FICHES OPERATIONS

APPEL A PROJETS 2023 N°4 - RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITE

PLIE	Page
De l'Agenais	2
De Bordeaux	10
Du Grand Périgueux	17
Des Graves	23
Du Haut Périgord	29
Des Hauts de Garonne	33



Cofinancé par
l'Union européenne



FICHE OPERATION N°5 - « Renforcer l'employabilité des participants du PLIE »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra débuter au plus tôt le 01/01/2022 et se terminer au plus tard le 31/12/2023
Description et contexte de l'opération:	<p>Le Lot-et-Garonne est le département le plus petit de Nouvelle-Aquitaine avec une superficie proche de 5 300 km², soit 6% de la surface régionale. Avec plus de 333 000 habitants, le territoire représente 6% de la population de la région. Près d'un tiers des habitants lot-et-garonnais est âgé de 60 ans ou plus, la 5ème part la plus importante de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>22,5% des emplois salariés privés du département sont localisés dans le secteur du commerce, c'est 4 points de plus qu'au plan régional. En Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de la part la plus élevée enregistrée au sein des 12 départements. Cette tendance tient notamment à la présence de l'entreprise « Gifi », poids lourd du secteur et premier établissement du département en nombre de salariés dans le secteur du commerce. Parmi les principaux établissements du département, trois appartiennent à l'industrie (aéronautique et pharmaceutique), trois au commerce (commerces de détails) et quatre aux services. L'économie lot-et-garonnaise est également orientée vers l'agriculture, qui occupe une place importante dans le département (7% de l'emploi salarié et 16% des établissements). C'est la deuxième plus forte concentration de l'emploi dans l'agriculture après la Creuse. Le département dénombre près de 6 700 exploitations agricoles, engagées dans les grandes cultures, la polyculture, le polyélevage et les cultures maraîchères et fruitières.</p> <p>Au 3ème trimestre 2022, le taux de chômage dans le département de Lot-et-Garonne est de 7.5%, un taux supérieur à celui enregistré en France métropolitaine, et en région (respectivement 7.1% et 6.6%). Après avoir atteint la barre des 8.8% au 3ème trimestre 2020, le taux de chômage a diminué à compter du dernier trimestre 2020. 55% des demandeurs d'emploi du département n'ont pas atteint le diplôme du Bac, une proportion supérieure de 10 points à celle enregistrée au niveau régional.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on recense au 3ème trimestre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 523 demandeurs d'emploi de catégories A-B-C, soit -10.7% en un an. • 2 322 seniors (+50 ans) soit -7.8% en un an,



	<ul style="list-style-type: none"> • 3 719 demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, soit -17.8% de diminution en un an et -16.9% pour les DE ayant une durée de chômage supérieure à 2 ans. • 1 194 bénéficiaires du RSA ayant l'obligation de travail (+18% en un an) • 3209 personnes ayant un faible niveau de qualification (jusqu'au CAP/BEP) soit 37% des demandeurs d'emploi <p>L'insertion par l'emploi reste donc un des axes essentiels du plan d'actions de l'Agglomération d'Agen pour inverser cette tendance et le PLIE intervient sur tout le territoire de l'Agglomération qui se compose de 44 communes aujourd'hui.</p> <p>Le manque de qualification, de confiance en soi...rendent difficiles l'intégration et la confrontation des participants du PLIE au monde économique. Des actions de développement de compétences par le biais de cette opération doivent être mises en œuvre pour pouvoir répondre aux-prérequis et attendus des entreprises.</p>
<p>Territoire d'intervention :</p>	<p>Le périmètre du PLIE couvre le territoire de l'Agglomération d'Agen et ses communes membres. Ce périmètre est en constante évolution de par les fusions successives avec les communes voisines. Il est donc amené à changer au fil de la programmation.</p>
<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>Il s'agit de la mise en place d'actions spécifiques de renforcement des compétences qui correspondent aux besoins individuels et ou collectifs repérés auprès des participants. Ces actions sont mises en place lorsque le contenu, les objectifs ou les conditions de réalisation de l'action, existants dans le « droit commun », ne correspondent pas aux besoins ni à la situation des participants.</p> <p>L'objectif recherché est d'utiliser les dispositifs de renforcement de l'employabilité comme tremplin pour favoriser la professionnalisation des participants et élargir leurs opportunités sur le marché du travail en phase avec les besoins du territoire.</p> <p>A titre d'exemple, les actions pourront être les suivantes :</p> <p>LES ACTIONS COLLECTIVES</p> <p>Il s'agit de proposer des actions autour de l'acquisition de savoirs être et de savoirs faire nécessaires à l'insertion professionnelle, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estime de soi • Compétences numériques • Ateliers socio-esthétiques • Préparations à des examens <p>Toute autre action spécifique permettant aux personnes d'acquérir de renforcer leur employabilité répondant aux opportunités locales et aux besoins des secteurs en tension et en complément de ce qui existe dans le droit commun. Les actions de formation ne sont pas financées dans le cadre de cette opération.</p> <p>LES ACTIONS ET AIDES INDIVIDUELLES</p> <p>Il s'agit d'accompagner les participants du PLIE dans leurs démarches d'actions liées à un parcours professionnel en prenant en charge tout ou partie des frais pédagogiques et des frais annexes</p>



Cible de l'opération :	Les participants du PLIE de l'agenais. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Pour cette opération, il est attendu 30 participants du PLIE de l'Agenais, par année, <i>a minima</i>, qui bénéficient d'une action de renforcement de l'employabilité individuelle, collective ou d'une aide individuelle.</p> <p>Critères d'évaluation qualitatifs</p> <p>Il sera demandé aux opérateurs de vérifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les référents de parcours étayent le positionnement du participant sur une des actions financées en fonction de l'historique de parcours et de la cohérence de l'action dans le parcours ; • Les actions de formation ne sont pas financées dans le cadre de cette opération
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants du PLIE bénéficiant d'une action de renforcement de l'employabilité individuelle ou collective : 30 <i>a minima</i> par année. • Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation <ul style="list-style-type: none"> o Liste des participants o Convention ou acte contractuel o Feuilles d'émargement et/ou éléments de vérification de service fait (bilans intermédiaires et ou final ou bilan pédagogique individuel ou attestation de participation à l'action)
Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi de l'Agenais en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage



	<ul style="list-style-type: none">• Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.• Capacité à mobiliser les partenaires.• Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Références de la structure sur des activités similaires.• Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.• Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 57 000€





FICHE OPERATION N°5 - « Renforcer les parcours par des étapes d'immersion »

Priorité 1:	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H:	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution:	L'opération devra débuter au plus tôt le 01/01/2022 et se terminer au plus tard le 31/12/2023
Description et contexte de l'opération:	<p>Le Lot-et-Garonne est le département le plus petit de Nouvelle-Aquitaine avec une superficie proche de 5 300 km², soit 6% de la surface régionale. Avec plus de 333 000 habitants, le territoire représente 6% de la population de la région. Près d'un tiers des habitants lot-et-garonnais est âgé de 60 ans ou plus, la 5ème part la plus importante de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>22,5% des emplois salariés privés du département sont localisés dans le secteur du commerce, c'est 4 points de plus qu'au plan régional. En Nouvelle-Aquitaine, il s'agit de la part la plus élevée enregistrée au sein des 12 départements. Cette tendance tient notamment à la présence de l'entreprise « Gifi », poids lourd du secteur et premier établissement du département en nombre de salariés dans le secteur du commerce. Parmi les principaux établissements du département, trois appartiennent à l'industrie (aéronautique et pharmaceutique), trois au commerce (commerces de détails) et quatre aux services. L'économie lot-et-garonnaise est également orientée vers l'agriculture, qui occupe une place importante dans le département (7% de l'emploi salarié et 16% des établissements). C'est la deuxième plus forte concentration de l'emploi dans l'agriculture après la Creuse. Le département dénombre près de 6 700 exploitations agricoles, engagées dans les grandes cultures, la polyculture, le polyélevage et les cultures maraîchères et fruitières.</p> <p>Au 3ème trimestre 2022, le taux de chômage dans le département de Lot-et-Garonne est de 7.5%, un taux supérieur à celui enregistré en France métropolitaine, et en région (respectivement 7.1% et 6.6%). Après avoir atteint la barre des 8.8% au 3ème trimestre 2020, le taux de chômage a diminué à compter du dernier trimestre 2020. 55% des demandeurs d'emploi du département n'ont pas atteint le diplôme du Bac, une proportion supérieure de 10 points à celle enregistrée au niveau régional.</p> <p>Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on recense au 3ème trimestre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 523 demandeurs d'emploi de catégories A-B-C, soit -10.7% en un an. • 2 322 seniors (+50 ans) soit -7.8% en un an,



	<ul style="list-style-type: none"> • 3 719 demandeurs d'emploi longue durée et très longue durée, soit -17.8% de diminution en un an et -16.9% pour les DE ayant une durée de chômage supérieure à 2 ans. • 1 194 bénéficiaires du RSA ayant l'obligation de travail (+18% en un an) • 3209 personnes ayant un faible niveau de qualification (jusqu'au CAP/BEP) soit 37% des demandeurs d'emploi <p>L'insertion par l'emploi reste donc un des axes essentiels du plan d'actions de l'Agglomération d'Agen pour inverser cette tendance et le PLIE intervient sur tout le territoire de l'Agglomération qui se compose de 44 communes aujourd'hui.</p> <p>Le PLIE souhaite mettre en œuvre des parcours d'insertion professionnelle. Ces parcours comprennent différentes étapes : construction de projet professionnel, formation, placement à l'emploi, suivi dans l'emploi. Les mises en situation de travail constituent un outil déterminant dans la construction de ces parcours, pour confronter les participants aux réalités du projet professionnel exploré.</p>
Territoire d'intervention :	Le périmètre du PLIE couvre le territoire de l'Agglomération d'Agen et ses communes membres. Ce périmètre est en constante évolution de par les fusions successives avec les communes voisines. Il est donc amené à changer au fil de la programmation.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Le PLIE et ses partenaires (SIAE, associations, institutionnels) souhaitent valoriser les contrats de courtes durées et des contrats aidés mis à disposition des participants PLIE en tant qu'étapes de parcours dans le cadre de leur démarche d'insertion professionnelle.</p> <p>Cette action va permettre aux participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De valider ou acquérir des compétences professionnelles • De valider un projet professionnel • D'établir ou rétablir un contact avec le milieu professionnel <p>Cette ingénierie suppose un travail régulier et de proximité avec les différentes parties prenantes. Cette mission incombe à l'intervenant qui aura comme objectifs de repérer les postes, identifier les profils adéquats, de suivre les évolutions des participants au sein des entreprises et en lien avec le référent de parcours PLIE.</p> <p>Il s'agit de permettre aux participants du PLIE de bénéficier de mises en situation de travail cohérentes avec les objectifs de leurs parcours d'insertion professionnelle, de constituer un réseau d'employeurs sensibles à l'intégration des personnes éloignées de l'emploi pour renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement en favorisant la mise en situation professionnelle.</p> <p>Cette offre de service pourra s'adresser à des participants en situation de travail dans des structures SIAE ou hors SIAE comme des collectivités, établissements publics, associations ayant entrepris une démarche d'insertion professionnelle des publics ciblés par le PLIE.</p> <p>Les coûts salariaux des participants en situation d'emploi seront inscrits en contrepartie du FSE.</p> <p>L'intervenant participera aux diverses rencontres et actions organisées par l'équipe de coordination du PLIE de l'Agenais et s'impliquera dans leur développement et leur communication. Il devra participer à des suivis réguliers avec l'équipe de coordination en termes de suivi qualitatif, quantitatif et de gestion.</p>
Cible de l'opération :	<i>Public</i>



	Les participants du PLIE de l'agenais. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	La période de réalisation s'effectuera du 01/01/2022 au 31/12/2023.
Résultats et/ou réalisations attendus	<p>L'objectif est de travailler en partenariat avec <i>a minima</i> deux employeurs afin de permettre aux participants du PLIE accompagnés dans une étape de parcours de mise en situation de travail de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider ou acquérir des compétences professionnelles valider un projet professionnel • Établir ou rétablir un contact avec le milieu professionnel
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 participants accompagnés sur une étape de parcours mise en situation de travail. • 2 conventions de partenariats avec les SIAE en cours <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p>Participants accompagnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des participants de l'opération "Renforcer les parcours par des étapes d'immersion" • Fiche d'évaluation de l'étape, • Feuilles d'émargements des suivis réalisés par les référents PLIE et/ou extraction UP Viesion des suivis réalisés par les référents PLIE <p>Conventions de partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conventions de partenariat avec les structures employeuses
Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi de l'agenais en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.</p> <p>Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p>



	<ul style="list-style-type: none">• Références de la structure sur des activités similaires.• Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.• Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
Montant FSE+ alloué	Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 8 000 €.





FICHE OPERATION N°5 - Renforcement de l'Employabilité

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OS H :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération :	<p>Afin de contribuer aux parcours d'insertion des participants accompagnés, les référents de parcours s'appuient sur l'offre de service des partenaires qui constitue le « droit commun ».</p> <p>Cette offre est principalement portée (ou financée) par la Région et Pôle emploi pour le champ de la formation professionnelle, par le Conseil Départemental pour ce qui relève de l'inclusion sociale.</p> <p>Cette action a pour objectif de compléter cette offre de service « de droit commun » lorsqu'elle est insuffisante ou non adaptée au public cible. (Hors actions de formation relevant du Programme Opérationnel FSE+ Régional)</p> <p>Le manque des savoirs de base, les difficultés à se mobiliser et les frais générés par la reprise d'activité ont été identifiés comme besoins, non ou partiellement couverts par le "droit commun ».</p> <p>Dans une logique d'additionnalité avec le service public de l'emploi et des lignes de partage, les actions éligibles porteront donc sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une meilleure mobilisation, préciser un projet professionnel, acquérir des savoirs être ou des savoirs de base - aides à la mobilité - aider à la reprise d'activité : frais d'inscription, frais liés à la reprise d'activité ou à la formation (frais de garde d'enfants, repas, déplacements, habillement, tenue professionnelle... <p>Ces actions doivent s'inscrire dans un véritable parcours d'insertion cohérent, suivi par les participants et apporter une réelle plus-value pour leur accès à l'emploi durable.</p>
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention est celui de la commune de Bordeaux mais les actions peuvent se réaliser sur un périmètre plus large.



<p>Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :</p>	<p>Cette action vise à améliorer l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante des participants du PLIE en levant les freins, en complément des actions dites « de droit commun ». Par exemple :</p> <p>Aide à la préparation du permis de conduire (initial ou complément d'heures) ; Aide à la reprise d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de repas, - Frais de garde d'enfant, - Frais de mobilité - Participation à l'achat de matériel ou d'équipement d'usage professionnel, - Frais de tests préalables à la reprise d'activité, - ... <p>Mobilisation des participants Soutien aux participants (soutien psychologique, image de soi, savoir être, ...) Découverte de métiers</p>
<p>Cible de l'opération :</p>	<p>Les participants du PLIE de Bordeaux. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.</p>
<p>Résultats et/ou réalisations attendus</p>	<p>Cette action devra permettre de faciliter l'accès à l'emploi durable (ou à la formation) d'au moins 60 participants.</p>
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération</p> <p>Nombre de participants ciblées bénéficiant d'une aide à l'employabilité : 60</p> <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p><u>Pour les aides individuelles :</u></p> <p>Dossier de demande de co-financement Conventions le cas échéant Feuilles d'émargement et/ou tous autres éléments de vérification de service fait</p> <p><u>Pour les autres actions :</u></p> <p>Conventions le cas échéant Feuilles d'émargement et/ou tous autres éléments de vérification de service fait</p>
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u></p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p>



- Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage
- Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.
- Capacité à mobiliser les partenaires.
- Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE

Expérience du porteur de projet. Par exemple :

- Références de la structure sur des activités similaires.
- Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.
- Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion

Montant FSE+ alloué

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de **45 000 €**





FICHE OPERATION N°6 – Mise en situation de travail

Priorité 1:	« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
OS H:	« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »
Période d'exécution:	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération:	<p>Le dynamisme économique de la Ville de Bordeaux doit être vecteur d'inclusion pour les personnes les plus en difficultés. Il est nécessaire d'apporter des solutions aux publics les plus fragiles et les plus éloignés du marché du travail, tout en s'intégrant dans une stratégie de développement économique et social durable du territoire.</p> <p>Le dispositif PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) créé en 1998 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires locaux. Depuis sa création le PLIE de Bordeaux, a pour objectif de stabiliser, sur des emplois durables des personnes qui en étaient jusque-là écartées du fait de difficultés sociales et professionnelles, en fournissant une offre d'accompagnement renforcé pour l'accès et la stabilisation dans l'emploi des participants ou l'accès à la formation qualifiante.</p> <p>Les orientations du PLIE se situent dans le cadre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen et dans sa déclinaison locale, au regard des besoins du territoire.</p> <p>En 2022, le PLIE de Bordeaux a adopté son PROTOCOLE D'ACCORD pour la période 2022-2027. Il s'inscrit pleinement dans les enjeux économiques et sociaux au regard de l'évolution sociale et économique du territoire bordelais, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une prise en charge de publics les plus exclus du marché de l'emploi, avec néanmoins un objectif de retour à l'emploi durable qui tend vers les 50 % ▪ Une animation partenariale permettant la co-construction de nouvelles réponses ▪ Une forte mobilisation de l'outil Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour la mise en oeuvre de parcours d'insertion sans rupture et une meilleure sécurisation professionnelle ▪ Une forte mobilisation de l'offre de formation ▪ Un positionnement du PLIE comme l'outil emploi-inclusion de la politique de la ville ▪ Une action à destination des entreprises et des acteurs économiques notamment dans une approche de Responsabilité Sociale et de développement durable ▪ L'inscription de ses missions et de son financement dans les objectifs du Programme Opérationnel National FSE+ <p>En :</p>



- Fournissant une offre d'accompagnement renforcé pour l'accès et la stabilisation dans l'emploi de ses participants,
- Contribuant au développement ou à la consolidation de solutions d'insertion auprès des publics cibles,
- Contribuant au développement ou à la consolidation de solutions de formation et d'insertion auprès de publics cibles,
- Contribuant à la mise en cohérence des interventions publiques au plan local pour le public ciblé.

Le public cible du PLIE est celui défini par le Programme Opérationnel National FSE+ :
Les personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie, présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes notamment :

- les femmes, les jeunes, les séniors, les personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée,
- les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Les travailleurs indépendants souhaitant retrouver un emploi salarié ;
- Les personnes inactives ;
- Les bénéficiaires de minimas sociaux (cette condition pourrait être vérifiée après l'entrée dans l'opération dès lors que l'accompagnement mis en place permet cette ouverture de droits);
- Les ressortissants de pays tiers ;
- Les personnes placées sous main de justice ;
- les personnes vivant dans des zones urbaines ou rurales prioritaires.
- Les salariés en insertion des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées.

Le Comité de Pilotage pourra définir des « groupes cibles » à prioriser, par exemple les habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, les séniors, les femmes isolées, les allocataires du RSA, ... Ces groupes cibles pourront être précisés dans les Appels à Projets élaborés par le PLIE.

Afin de contribuer aux parcours d'insertion des participants accompagnés, les référents de parcours mobilisent des étapes emploi (mises en situation professionnelles) dont l'objectif est de permettre la validation d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que d'une expérience professionnelle.

La capacité de recrutement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Il s'agit de développer une relation partenariale avec les SIAE permettant de construire des étapes d'insertion en situation réelle d'emploi pour les personnes accompagnées.

**Territoire
d'intervention :**

Le territoire d'intervention est prioritairement Bordeaux mais peut concerner le bassin d'emploi en fonction des opportunités d'emploi.

**Finalité, contenu et
modalité de mise en
œuvre :**

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) proposent des contrats à durée déterminée pour contribuer à l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de l'opération "Mise en situation de travail", les périodes d'emploi ont principalement pour objectif :



- La validation ou l'acquisition de compétences professionnelles : en situation professionnelle les participants arrivent à développer de nouvelles compétences et/ou à renforcer celles qui seraient partiellement acquises
- La validation d'un projet professionnel dans la confrontation directe avec une situation professionnelle
- L'établissement ou le rétablissement d'un contact avec le milieu professionnel

Le PLIE doit pouvoir positionner ses participants sur ces contrats, selon les modalités suivantes

- Après avoir vérifié l'adéquation entre le poste proposé et les objectifs pédagogiques du parcours d'insertion du participant, les positionnements des publics cibles sur les contrats seront assurés par les Référents de parcours du PLIE de Bordeaux depuis la « Plateforme de l'Inclusion ». La Chargée de relation entreprises du PLIE, de même que les Référents de parcours, peuvent suivre les décisions quant aux candidatures, directement sur la plateforme.

- Pendant l'exécution du contrat, le Référent de Parcours garde le participant en accompagnement, en fonction de ses besoins. Il continue l'accompagnement PENDANT l'emploi. C'est-à-dire qu'il assure le lien avec l'employeur et effectue le suivi dans le cadre du contrat de travail. Il assure le lien avec les autres référents de parcours et le/la correspondant-e désigné-e de la SIAE, pour prévenir ou résoudre les difficultés qui se présenteraient.

- Le Référent de Parcours effectue un bilan sur l'apport de l'action dans le cadre du parcours d'insertion. Il travaille en étroite relation avec la chargée de relations entreprises du PLIE. Il peut également directement intervenir en suivi sur le lieu de travail du participant en relation avec le responsable hiérarchique.

Les mises en situations de travail constituent une étape dite "EMPLOI" dans le parcours du participant PLIE. Ces étapes générées par la présente opération sont valorisées par les référents dans le parcours du participant, et saisies dans "Up".

Le bénéficiaire pourra s'appuyer sur les ressources mises à disposition par le PLIE, notamment dans le cadre des missions de la Chargée de relations entreprises et des opérations d'accompagnement et de formation.

Le lien avec les SIAE est formalisé par conventions, visant un objectif annuel physico-financier de mises en situations (nombre de participants PLIE concernés et coût salarial prévisionnel).

Indicateurs :

- Nombre de conventions de partenariat avec les SIAE ;
- Nombre de participants positionnés sur l'action.

Cible de l'opération :

Les participants du PLIE de Bordeaux. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE

Calendrier prévisionnel

L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.



Cofinancé par
l'Union européenne

Résultats et/ou réalisations attendus	<p>Faire bénéficier 60 participants du PLIE d'étapes de parcours « emploi » générées par les entreprises et structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).</p> <p>Ce partenariat sera formalisé au travers de 5 conventions de partenariat minimum avec les SIAE.</p>
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</p> <p>Nombre de personnes positionnées sur l'action : 60</p> <p>Nombre de conventions de partenariat en cours : 5</p> <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des participants - Fiche d'évaluation de l'étape - Extraction "Arche" des suivis réalisés par les référents de parcours - Conventions de partenariat en cours
Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération	<p><u>Les critères locaux de priorisation de l'opération :</u></p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage • Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire. • Capacité à mobiliser les partenaires. • Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Références de la structure sur des activités similaires. • Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques. • Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion
Montant FSE+ alloué	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 10 000 €.</p>





FICHE OPERATION N°5

“Favoriser le passage à l’action en vue d’une insertion professionnelle”

Priorité 1 :	« Favoriser l’insertion professionnelle et l’inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
OS H :	« Favoriser l’inclusion active afin de promouvoir l’égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l’employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »
Période d’exécution :	L’opération devra être mise en œuvre entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023
Description et contexte de l’opération :	<p>Il s’agit de mettre en œuvre des actions en direction des participants du PLIE qui les aideront à la levée des freins psychosociaux, leur mise en action, la vérification et/ou la montée de leurs compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des périodes de mise en situation professionnelle dont l’objectif est de permettre la validation d’un projet professionnel, l’acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que d’une expérience professionnelle. Ces actions sont réalisées en lien direct avec les employeurs qu’ils soient publics ou privés, notamment les structures d’Insertion par l’Activité Economique (SIAE). - Des permanences d’écoute animées par un psychologue/professionnel de la santé seront proposées afin de : <ul style="list-style-type: none"> . Permettre à l’équipe du PLIE de s’appuyer sur une évaluation des aptitudes du participant à engager une démarche de retour vers l’emploi et de proposer des suivis mieux adaptés à la situation du participant lorsque cela se révèle nécessaire. . Soutenir les participants en prenant en compte leurs problématiques sociales, familiales ou de santé globale pour favoriser l’articulation des actions d’insertion sociale et professionnelle. . Apporter un soutien technique aux équipes œuvrant dans le champ de l’insertion professionnelle du territoire, en lien avec les missions du PLIE. - Le financement d’aides individuelles nécessaires à la mise en place des parcours d’insertion, comme les aides à la mobilité, les frais d’inscriptions, les équipements spécifiques... peut être envisagé. - La mise en place d’actions spécifiques qui correspondent aux besoins individuels et collectifs repérés auprès des participants qui, parallèlement ou conjointement aux actions d’élaboration d’un projet professionnel, vont permettre aux participants de devenir auteur et acteur afin de s’approprier leur démarche d’insertion professionnelle. Ces actions sont aussi celles qui ont attrait aux freins périphériques d’accès à l’emploi, liés à l’estime de soi, aux capacités personnelles d’appréhender la relation aux autres dans une démarche de recherche ou d’emploi. <p><i>Cf protocole du PLIE du Grand Périgueux 2022-2027 https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/plie-du-grand-perigueux</i></p>



Territoire d'intervention :	<p>Le territoire d'intervention sera l'Agglomération du Grand Périgueux. Un élargissement du territoire d'intervention est possible, en fonction des opportunités.</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Permettre aux participants du PLIE d'engager une démarche de retour vers l'emploi soit par des périodes d'emploi, soit par un soutien aux participants pour la prise en compte de leurs problématiques.</p> <p>Il s'agit de mettre en place des actions pouvant soutenir les participants rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle par manque d'expérience, de compétence, de qualification ou parce qu'ils ne peuvent engager des démarches en raison de problématiques périphériques, en leur proposant un lieu d'écoute.</p> <p>3 actions sont attendues :</p> <p>1) <u>La permanence d'écoute</u></p> <p>Elle devra apporter un soutien aux participants, en prenant en compte leurs problématiques sociales, familiales ou de santé globale pour favoriser l'articulation et la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle. Plusieurs axes d'intervention sont visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Un soutien direct (de mobilisation)</i> <p>Des entretiens individuels seront proposés lorsqu'une situation nécessite un soutien ponctuel ou un accompagnement préalable à une prise en charge de santé, principalement lié au mal-être, à une fragilité psychologique et/ou physique.</p> <p>L'orientation vers la permanence fera l'objet d'une concertation préalable entre l'accompagnateur emploi et le professionnel de santé.</p> <p>L'intervention et l'évaluation du professionnel de santé pourra favoriser une orientation vers un service médical spécialisé lorsque cela sera nécessaire ou une prise en charge adaptée.</p> <p>La personne pourra être orientée vers la permanence d'écoute pour l'aider dans le passage à l'action, pour faciliter ses démarches et valider l'accompagnement vers le soin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Un soutien indirect</i> <p>Un soutien technique aux bénéficiaires du PLIE sous la forme d'un travail d'analyse de situations et d'échange de pratiques pourra être proposé.</p> <p>Le travail de soutien sera proposé aux dispositifs d'accompagnement renforcé et aux bénéficiaires du PLIE à partir d'un agenda préalablement défini.</p> <p>Il permettra d'aider l'accompagnateur emploi dans l'accompagnement de la personne lorsqu'une problématique de mal-être ou de santé est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.</p> <p>Une participation aux coordinations de parcours sur invitation du PLIE pourra être organisée ainsi qu'un travail de réseau avec les structures d'insertion professionnelles et/ou de soins du territoire.</p> <p>Les modalités :</p> <p>Sur cette action, chaque participant du PLIE est et restera accompagné par un accompagnateur emploi unique qui lui est désigné lors de son entrée dans le PLIE, en commission d'accès et de suivi et lui assure un accompagnement renforcé.</p> <p>Un professionnel de santé sera présent dans des lieux de permanence qui seront définis en fonction des disponibilités et des besoins.</p> <p>Du fait de sa mobilité, le professionnel s'adaptera à la demande des accompagnateurs emploi sur le territoire concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise de rendez-vous du participant sera assurée par son accompagnateur emploi, qui fait le lien avec le professionnel via une fiche de positionnement, - le professionnel assure la liaison avec l'accompagnateur emploi une fois le rendez-vous honoré, - un suivi régulier de la réalisation de la permanence sera fait en lien avec l'équipe d'animation du PLIE (qui s'assurera de la réalisation de l'action et de son suivi), <p>Ainsi, en cas d'absence du participant avec le professionnel de santé, un travail de reprise de l'accompagnement est possible entre le l'accompagnateur emploi et le participant.</p>



La mobilité du professionnel permet d'approcher les personnes les plus en difficulté qui peuvent rencontrer des problèmes pour se rendre à la permanence. Ce temps doit être organisé, cadré sur la durée d'intervention du professionnel de santé.

Les obligations de la structure bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- Communiquer le présent appel à projet et à sa réponse pédagogique au professionnel de santé affecté,
- Mettre à la disposition du professionnel l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation (logistique notamment),
- Assurer la disponibilité et la participation du professionnel aux instances mises en place par le PLIE lorsque cela est nécessaire (coordination des parcours ..),
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées.

De plus, l'équipe d'animation du PLIE du Grand Périgueux établira avec le professionnel de santé un lien fonctionnel régulier (téléphonique et physique) dans le cadre de la mise en œuvre et la réalisation de l'opération.

2) Les mises en situation de travail

Les « périodes d'emploi » sont des outils d'insertion professionnelle nécessaires dès lors qu'elles sont considérées comme une étape du parcours et non comme une solution à long terme.

Les contrats aidés notamment permettent de faire évoluer le projet professionnel en conciliant accompagnement et emploi.

Les principaux apports de ces contrats sont :

- La validation ou l'acquisition de compétences professionnelles,
- La validation d'un projet professionnel,
- L'établissement ou le rétablissement d'un contact avec le milieu professionnel.

C'est dans ce cadre que s'intègre l'action de « mises en situation d'emploi ».

Cette action favorise la mobilisation « des étapes d'emploi » dans le cadre d'un parcours (mises en situation professionnelles) dont l'objectif est de permettre la mise en emploi d'une personne, la validation d'un projet professionnel, l'acquisition de compétences et de savoirs faire ainsi que l'acquisition d'une expérience professionnelle.

La capacité de recrutement des employeurs publics, associatifs et des SIAE, permet de construire des étapes d'insertion durable, en situation réelle d'emploi, pour les participants du PLIE.

Il s'agit également de développer des partenariats emploi avec :

- les collectivités du territoire,
- les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou des établissements privés ayant entrepris une démarche d'insertion professionnelle des publics ciblés par le PLIE. Cela passe par une relation partenariale basée sur une offre de service d'aide au recrutement, d'accompagnement à la mise en œuvre de formations complémentaires spécifiques (notamment dans le cadre du PEC).
- les associations du territoire.

La capacité de recrutement de ces employeurs permet de construire des étapes d'insertion durable en situation réelle d'emploi pour les participants du PLIE.

Il est demandé au bénéficiaire de mettre en œuvre les modalités opérationnelles des mises en situation de travail, qui recouvrent notamment le développement du partenariat avec les employeurs, le suivi administratif, quantitatif et qualitatif de l'opération.

Le bénéficiaire pourra s'appuyer sur les ressources mises à disposition par le PLIE.



3) La mise en place d'une action collective

Partant des constats suivant : après plusieurs mois d'accompagnement dans le cadre du PLIE certains participants rencontrent des difficultés particulières :

- Pas mise en œuvre d'étapes de parcours,
- Pas « de mise en action » de la personne,
- Difficultés à s'intégrer en milieu professionnel,
- Pas de projet professionnel déterminé,
- Pas de souhait de formation,
- Manque de confiance en soi,
- Absence de motivation,
- Difficulté à faire des choix ou à gérer les priorités,
- Des idées reçues sur les personnes ou sur les employeurs.

Par conséquent, il est proposé la mise en œuvre d'une action collective permettant la mise en action ou en mouvement de la personne de façon plus rapide que par un accompagnement individuel. L'objectif est de se servir du collectif pour enclencher une dynamique et « une mise en mouvement ».

Cette action doit répondre aux besoins du public du PLIE. Elle ne doit pas entrer en « concurrence » avec le droit commun mais être complémentaire, tout en innovant dans sa mise en œuvre et sa réalisation.

Il est attendu une action mettant au centre de celle-ci le participant, le rendant ainsi plus qu'un acteur mais un auteur de son parcours. Cette action devra pouvoir aider dans la levée de freins à l'emploi par le biais du collectif et de sa dynamique. L'action devra tenir compte des contraintes éventuelles du public positionné.

Il pourra être proposé des « ateliers » à thèmes, des sorties...tout ce qui pourra aider les participants à passer à l'action et à être en mouvement.

Il ne faudra pas oublier l'aspect individuel. Le collectif doit pouvoir venir au service de l'individuel et permettre aux participants d'avancer à titre individuel. Il faudra pouvoir en mesurer son impact à court et moyen terme.

Cible de l'opération :

Les participants du PLIE du Grand Périgueux. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.

Calendrier prévisionnel

L'opération devra être mise en œuvre entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

Résultats et/ou réalisations attendus

1) La permanence d'écoute

L'intervention du professionnel de santé sera proposée pendant toute la durée d'inscription de la personne dans un parcours PLIE lorsqu'une problématique est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.

L'analyse de situations proposée aux accompagnateurs emploi en soutien technique permettra de poser un regard clinique sur les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de la personne et d'élaborer une « stratégie » de prise en charge la mieux adaptée possible.

L'intervention du professionnel de santé pourra alors se décliner comme suit :

- Repérer la difficulté de la personne et/ou de l'accompagnateur emploi à partir de l'analyse de situation.
- Soutenir la personne dans l'expression de sa difficulté
- Proposer des entretiens tripartites pendant ou à la fin de son « suivi ».

Si la personne est dans le déni de ses difficultés, il pourra être proposé un soutien technique renforcé à l'accompagnateur emploi avec pour objectifs :

- de mieux identifier la problématique de la personne et les troubles associés (troubles du comportement, effets d'un traitement, rapport à la réalité),
- d'adapter l'accompagnement à la problématique et d'éviter une situation de crise,
- d'aider la personne à redéfinir le cadre de sa démarche (les objectifs, les finalités),
- d'accompagner l'accompagnateur emploi dans la redéfinition du cadre lié à son intervention,
- de favoriser une orientation progressive vers un service spécialisé.



Pour cela, il sera attendu de répondre aux indicateurs d'évaluation suivants :

Quantitatifs :

- Nombre de permanences proposées,
- Nombre de participants orientés,
- Nombre de participants accompagnés.

Qualitatifs :

- Typologie du public PLIE,
- Fréquence du suivi du participant,
- Liens avec le PLIE et les accompagnateurs emploi,
- Lien et mobilisation du partenariat
- Situation du participant à la sortie de l'opération (déblocage de situation).

2) Les mises en situation de travail

Il est attendu :

- une collaboration entre les employeurs ciblés et le PLIE du Grand Périgueux, par l'ouverture des postes à pourvoir aux participants du PLIE, afin de leur permettre de se mettre en action, de se confronter au marché de l'emploi et de faire évoluer leur projet professionnel dans la durée. De manière plus précise, il s'agit d'établir un lien entre la structure employeuse, la référente d'étape et le participant PLIE.
- le retour à l'emploi durable grâce à ces étapes du « parcours emploi », notamment des publics intégrés aux missions liées à la clause sociale sur les marchés auxquels ils pourront avoir accès mais aussi au sein de structures employeuses partenaires du PLIE (non limitatif).
- D'autres partenariats pourront être envisagés (collectivités, associations...).

3) La mise en place d'actions collectives

Il est attendu de faire apprécier le collectif à un public habituellement en retrait des dynamiques collectives. L'orientation vers cette action se fera via les accompagnatrices emploi du PLIE (principalement) d'où l'importance de la bonne communication et collaboration avec celles-ci. Le lien devra se faire tout au long de l'action car celle-ci étant une étape dans le parcours de la personne, la reprise de l'accompagnement individuel devra pouvoir se faire rapidement et avec toutes les informations utiles et nécessaires.

Les approches collectives sont un levier très efficace pour développer les capacités d'agir pour les personnes en blocage dans l'accompagnement individuel.

L'intention est donc de réintroduire du mouvement chez les participants du PLIE, par une démarche collective qui favorise un engagement naturel et qui permette aux accompagnatrices à l'emploi de relancer le travail sur le projet professionnel en individuel.

Modalités de suivi de l'opération :

Unités de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :

1) *La permanence d'écoute pour 2022 et 2023*

- Nombre de permanences réalisées : 22 en moyenne par an avec les participants et/ou contacts avec les accompagnateurs emploi PLIE
- Nombre de participants accompagnés : 20 personnes

2) *Les mises en situation de travail pour 2022 et 2023*

- Nombre de participants sur l'action : 16
- Nombre de conventions de partenariat en cours : 5

3) *La mise en œuvre d'action collective pour 2023*

- Nombre d'actions mise en œuvre : 1, à minima
- Nombre de participants : 8, au minimum



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :

1) *La permanence d'écoute*

Nombre de permanences réalisées :

- ◆ Liste des permanences tenues

Nombre de participants accompagnés :

- Liste des participants (extraction Viesion)
- Feuilles d'émargement des participants

2) *Les mises en situation de travail*

Nombre de participants sur l'action :

- Liste des participants (extraction Viesion)
- Fiche d'évaluation de l'étape

Nombre de conventions de partenariat en cours :

- Conventions de partenariat en cours.

3) *La mise en œuvre d'actions collectives*

Nombre d'actions mise en œuvre :

- Bilan qualitatif de l'action

Nombre de participant par session :

- Liste des participants (extraction Viesion)
- ◆ Attestation de présence

Critère de sélection spécifiques à l'opération

La réponse à cet appel à projets sera examinée par le comité de pilotage du PLIE du Grand Périgueux en fonction de l'opportunité de la réponse aux attentes et aux objectifs du PLIE.

Dans son examen des projets, le comité de pilotage portera une attention particulière aux points suivants :

Les critères locaux de priorisation de l'opération :

- **Effet levier pour l'emploi** : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire
- **Prise en compte des caractéristiques du territoire.** Par exemple :
Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage.
Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.
Capacité à mobiliser les partenaires.
Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE.
- **Expérience du porteur de projet. Par exemple :**
Références de la structure sur des activités similaires.
Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE, des entreprises et des besoins spécifiques.
Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et de relations avec les entreprises.

Montant FSE+ alloué

Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 47 000 €



Cofinancé par
l'Union européenne



FICHE OPERATION N°4 « Levée des freins à L'Emploi »

Priorité 1:	« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail »
OSH:	« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active »
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération :	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Graves accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>Cette opération propose des étapes de parcours favorisant la levée de freins à l'emploi.</p>
Territoire d'intervention :	<p>Territoire d'intervention du PLIE des Graves qui couvre un territoire composé de 14 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commune de Bègles, • La Communauté de communes de Montesquieu (13 communes). <p>Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi et du lieu de résidence.</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Finalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lever les freins d'accès à la formation et à l'Emploi durable des participants • Lever les freins à l'emploi dans le domaine de la mobilité • Favoriser l'accès des participants sur des métiers en tension <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de préparation et de mobilisation sur des métiers qui recrutent en mobilisant les employeurs du territoire • Actions de mobilité, techniques de recherche d'emploi, • Actions de mobilisation ou remobilisation professionnelle, notamment pour le public sénior, • Financement d'aides individuelles pour la levée des freins sociaux et professionnels.



	<p>Les actions de formation ne sont pas éligibles au PON FSE+</p> <p><u>Modalités de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil des besoins auprès des Référents-es du territoire • Rédaction des cahiers des charges des actions à mettre en œuvre • Mise en concurrence des prestataires sollicités par type d'action • Coordination relation Référents-es/Prestataires • Saisie des données relatives aux participants suivis dans la base de données UP Viesion • Respect des procédures administratives • Recherche systématique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun. <p>Les participants seront positionnés par les Référents-es.</p>
Cible de l'opération :	Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Résultats et/ou réalisations attendus :	<p><u>Résultats quantitatifs attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers 10 participants en 2022 • Tendre vers 35 participants en 2023 <p><u>Résultats qualitatifs attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'articulation avec les référentes et les chargées de relations entreprises pour l'optimisation • Développer la mutualisation des actions avec d'autres PLIE, • Favoriser l'accès à la formation pré qualifiante et qualifiante, • Favoriser l'utilisation autonome de l'offre de transports sur le territoire du PLIE de Graves et Bordeaux • Renforcer la prise en compte des publics seniors et travailleurs handicapés • Promouvoir et respecter les principes horizontaux : l'égalité des genres et l'égalité femmes-hommes, l'é • Nombre annuel de participants seniors et TH ayant bénéficié des actions
Modalités de suivi de l'opération :	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en œuvre chaque année : 2 minimum • Nombre de participants du PLIE ayant bénéficié de l'opération : 45 <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <p>Nombre d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des actions ➤ Conventions signées avec les prestataires ➤ Bilan global de chaque action et évaluation individuelle <p>Nombre de participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Liste des participants par action ➤ Emargements des participants



<p>Critères de sélection spécifiques à l'opération :</p>	<p>Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :</p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <p>Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage</p> <p>Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.</p> <p>Capacité à mobiliser les partenaires.</p> <p>Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE</p> <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <p>Références de la structure sur des activités similaires.</p> <p>Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.</p> <p>Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion</p> <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des Graves qui statuera sur sa p</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de : 37 000 €</p>





FICHE OPERATION N°5

« Mises en situation professionnelle des participant(e)s du PLIE des Graves »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.
Description et contexte de l'opération :	<p>Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Graves s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.</p> <p>Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Graves accompagne en file active 300 à 350 participants.</p> <p>Cette opération propose des étapes de parcours permettant d'élever le niveau d'employabilité des participants</p>
Territoire d'intervention :	<p>Le territoire d'intervention est celui du PLIE des Graves, prioritairement Bègles et la communauté de communes Montesquieu et Bordeaux Métropole compte tenu des objectifs de l'action.</p> <p>Un élargissement du territoire d'intervention est possible en fonction des opportunités d'emploi et du lieu de réalisation des actions.</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p>Finalités :</p> <p>Proposer des mises en situation professionnelle aux participants du PLIE à temps partiel ou à temps complet leur permettant de valider, construire et confirmer leur projet professionnel, et favoriser l'accès à un emploi durable. L'objectif étant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Retrouver un rythme de travail,



- Retrouver un lien social par le travail en équipe,
- Retrouver une utilité sociale
- Se redynamiser pour engager un parcours vers l'emploi,
- Acquérir des compétences techniques supplémentaires.

Contenu :

Mises en situation professionnelle des participants du PLIE dans le cadre d'emplois aidés, de CDDI et dans le cadre de contrats à durée déterminée proposés notamment par les collectivités locales, établissements publics, structures d'insertion par l'activité économique et associations du territoire.

Articulation étroite avec les référents-es de parcours et les chargés-es de relations entreprises pour optimiser l'insertion de ces emplois de parcours.

Modalités de mise en œuvre :

- Recrutement de participants du PLIE en PEC, CDDI, CDD, CDDU par des structures du territoire
- Mise en œuvre et suivi des conventions de mises en situation professionnelle avec les structures concernées
- Organisation et animation de comités de suivi avec chaque entité employeur
- Saisie des données dans UP Viesion
- Saisie des indicateurs dans MDFSE+

Les opérateurs devront produire tout document prouvant la réalisation physique de l'opération.

Les participants du PLIE des Graves positionnés par les référents-es ou la-le chargé-e de Relations entreprises.

Cible de l'opération :

Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.

Calendrier prévisionnel

L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

Résultats et/ou réalisations attendus :

Résultats quantitatifs attendus :

Mettre en situation de travail les participants du PLIE :

- Dans des contrats à durée déterminée auprès d'employeurs publics partenaires
- Dans des contrats à durée déterminée auprès d'employeurs de l'insertion par l'activité économique

Réalisations attendues :

- Mobiliser les actions de droit commun et du PLIE pour optimiser les parcours mis en œuvre
- Renforcer l'articulation avec les référents-es et les chargés-es de relations entreprises pour optimiser l'accès à l'Emploi durable
- Participer aux comités de suivis associant référents-es, chargés-es de relations entreprises, équipe d'animation, structures employeurs
- Renforcer la prise en compte des seniors
- Renforcer l'articulation avec les structures du Handicap pour les participants-es concernés-es



	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et respecter les principes horizontaux : l'égalité des genres et l'égalité femmes-hommes, l'égalité des chances et la non-discrimination, et le développement durable
<p>Modalités de suivi de l'opération :</p>	<p><u>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants : 15 minimum • Nombre de conventions actives avec les structures employeuses : 1 à minima <p><u>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</u></p> <p>Nombre de participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des participants de l'opération • Fiche d'évaluation de l'étape <p>Nombre de conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conventions de partenariat avec les structures employeuses
<p>Critères de sélection spécifiques à l'opération :</p>	<p><u>Règle(s) d'éligibilité spécifique(s) à l'opération :</u></p> <p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <p>Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage</p> <p>Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.</p> <p>Capacité à mobiliser les partenaires.</p> <p>Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE</p> <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <p>Références de la structure sur des activités similaires.</p> <p>Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.</p> <p>Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion</p> <p>La réponse à cet appel à projet sera examinée par le comité de pilotage du PLIE des Graves qui statuera sur sa pertinence au regard des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE des Graves 2022/2027.</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de : 5 000 €</p>



PROJET FICHE OPERATION N°3 : Etapes de Parcours

Priorité 1 :	« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
OS H :	« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024
Description et contexte de l'opération :	<p>Le PLIE du Haut Périgord est un projet défini de manière collective en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficultés du territoire avec l'objectif de tendre vers 50 % de retour à l'emploi durable.</p> <p>L'opération « Etapes de parcours » s'inscrit dans projet défini de manière collective en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en difficultés du territoire avec l'objectif de tendre vers 50 % de retour à l'emploi durable et qui implique d'améliorer l'accès à l'emploi et à la formation en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développant les étapes de parcours de mise en situation professionnelle par le biais d'outils adéquats (Evaluation en milieu de travail, Intérim, Contrats aidés ..) et des structures de l'insertion par l'activité économique. • Renforçant l'accès à la formation et à l'emploi de ses participants âgés de +50 ans en travaillant sur les représentations et l'auto-discrimination liés à l'âge.
Territoire d'intervention :	<p>Le territoire d'action et d'intégration des participants du PLIE du Haut Périgord couvre 94 communes qui forment les 4 intercommunalités suivantes :</p> <p>La Communauté de communes Dronne et Belle</p> <p>La Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord</p> <p>La Communauté de communes Périgord Limousin</p> <p>La Communauté de communes du Périgord Nontronnais</p> <p>Néanmoins ce territoire d'intervention peut-être plus large si nécessaire, en fonction notamment de la localisation des partenaires (entreprises, centres de formation, institutions, ...).</p>
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p><u>Finalité :</u></p> <p>L'objectif global est de proposer des étapes dans le cadre d'un parcours d'insertion pour des participants du PLIE. Pour cela, plusieurs types d'actions peuvent être envisagés, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Mise en situation professionnelle : <p>Les périodes d'emploi sont des outils d'insertion professionnelle nécessaires dès lors qu'elles sont considérées comme une étape du parcours et non comme une solution à long terme. Elles ont pour objet</p>



de valoriser la collaboration entre différents employeurs et le PLIE du Haut Périgord par l'ouverture des postes à pourvoir aux participants du PLIE pour leur permettre de confronter et de faire évoluer leur projet professionnel dans la durée. Le but est d'inscrire ces étapes dans un parcours d'insertion professionnelle afin de favoriser le retour à l'emploi durable à l'issue des missions des participants PLIE. D'autres partenariats seront à envisager (collectivités, associations)

Les principaux apports de ces contrats sont :

- La validation ou le développement de compétences professionnelles,
- La validation d'un projet professionnel,
- L'établissement ou le rétablissement d'un contact avec le milieu professionnel.
- Redynamiser un parcours vers l'emploi
- Acquérir des compétences techniques supplémentaires
- Mobiliser une offre de formation

Contenu et Modalité de mise en œuvre :

Il s'agit également de développer des partenariats emploi avec :

- les collectivités et les associations du territoire
- les Ehad, CIAS, CCAS
- les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou établissements privés et ayant entrepris une démarche d'insertion professionnelle des publics ciblés par le PLIE, une relation partenariale basée sur une offre de service d'aide au recrutement, d'accompagnement à la mise en œuvre de formation complémentaires spécifiques (notamment dans le cadre de PEC).

Il est demandé au bénéficiaire de mettre en œuvre les modalités opérationnelles des mises en situation de travail, qui recouvrent notamment le développement du partenariat avec les employeurs, le suivi administratif, quantitatif et qualitatif de l'opération.

Un suivi avec les participants devra être assuré par un référent.

Les participants pourront être dans un parcours d'accompagnement global ou pourront être intégrés au PLIE sur cette opération spécifique.

- **Se Projeter Vers l'Emploi +50**

Le PLIE souhaite renforcer l'accès à la formation et à l'emploi de ses participants âgés de +50 ans en travaillant sur les représentations et l'auto-discrimination liés à l'âge. L'intégration d'étapes par le biais d'ateliers collectifs, d'entretiens individuels d'entretiens collectifs et d'immersion en entreprise constitue des étapes nécessaires à la reprise de confiance en soi, d'accès à l'emploi et à l'envie de formation.

Les objectifs sont :

- Retrouver confiance en soi
- Se positionner par rapport au marché de l'emploi
- Se projeter professionnellement et personnellement

Contenu et Modalité de mise en œuvre :

Cette action devra aborder les thèmes suivants (liste non exhaustive) :

- Identification et actions sur les représentations sociales qui génèrent de l'auto-discrimination et/ou de la discrimination.
- Définitions de ses priorités (vie professionnelle – vie personnelle).
- Identification de ses compétences transférables pour se positionner sur un projet viable et tenant compte d'éventuels frein (problèmes de santé, mobilité, connaissance du territoire...)
- Elaboration des étapes de parcours permettant aux candidats de se rapprocher de l'entreprise : PEC, accès à la formation (PRF, CPF), dispositif VAE...
- Expérimentation de son projet par le biais d'immersion en entreprise, ou de démarches encadrées d'entretien conseil, d'enquêtes métiers...
- Préparation par simulation aux entretiens de recrutement.



	<p>- Information sur les droits spécifiques aux seniors : droit à la retraite, mesures et dispositifs en faveur des seniors...</p> <p>Pour ce faire l'action alternera entre des ateliers collectifs et des entretiens individuels et comportera une immersion en entreprise (pmsmp). Cette dernière pourra prendre des formes différentes qu'il conviendra de préciser. Les méthodes et supports pédagogiques devront être adaptés au public cible. L'action fera l'objet d'une réunion d'information collective en amont. Une fiche de présentation de l'action, pour diffusion aux participants par les référentes, sera adressée au PLIE, deux mois avant le démarrage de l'action. Une suite de parcours et un plan d'action devront être étudiés avec chaque participant en lien avec la référente. A l'issue de la session, une réunion de bilan collectif regroupant les équipes d'animation, et l'organisme prestataire sera organisée en présence des participants.</p> <p>Des bilans individuels tripartites avec le participant, la référente et l'organisme de formation seront organisés en aval (remise du plan d'action).</p> <p>D'une manière globale les actions de cette opération devront corroborer un parcours d'insertion cohérent et apporter une réelle plus-value pour l'accès à l'emploi. Il est prévu des liens réguliers avec les référents de parcours qui restent garants du parcours des personnes en accompagnement au sein du PLIE.</p> <p>Le bénéficiaire devra veiller au respect de la réglementation, notamment en termes de mise en concurrence.</p> <p>Le candidat pourra proposer des actions complémentaires qui s'inscrivent dans la réponse aux besoins des publics afin de renforcer leur employabilité. Des unités de mesures complémentaires pourront alors être définies.</p>
Cible de l'opération :	Participants du PLIE du Haut Périgord. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.
Calendrier prévisionnel	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024
Résultats et/ou réalisations attendus	Il s'agit de développer sur le territoire du Haut Périgord les étapes de parcours des participants et de développer le nombre de convention de partenariat emploi avec les collectivités locales et les associations du territoire. D'une manière générale, l'opération doit contribuer à l'employabilité des participants PLIE, en validant leur projet personnel et professionnel et/ou en développant leurs compétences et/ou en leur permettant d'acquérir une expérience. Elle pourra également prendre en compte d'autres frein périphérique d'accès à l'emploi.
Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unité(s) de mesure permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'opération « Etapes de parcours »</p> <p>Mises en situation professionnelle en 2023 et 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions de partenariat en cours (sur l'une ou l'autre ou les deux années) : 10 • Nombre de personnes mises en situation de travail : 20 en 2023 et 10 en 2024 <p>Action "Se projeter vers l'emploi +50" en 2023 et 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bilans individuel tripartites : 12 pour les deux années <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation</p> <p><u>Action « Mise en situation professionnelle » :</u></p>



	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des participants - Feuille d'évaluation de l'action pour chaque participant - Conventions de partenariat en cours <p><u>Action « Se projeter vers l'emploi +50 » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des participants - Bilan individuel tripartite de chaque participant - Feuilles d'émargements des participants et intervenants
<p>Critère de sélection locaux spécifiques à l'opération</p>	<p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un Impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <p>Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage</p> <p>Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.</p> <p>Capacité à mobiliser les partenaires.</p> <p>Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE</p> <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <p>Références de la structure sur des activités similaires.</p> <p>Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.</p> <p>Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion</p>
<p>Montant FSE+ alloué</p>	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 71 000 €</p>





FICHE OPERATION N°3 - « DEVELOPPER L'EMPLOYABILITE DES PARTICIPANTS »

Priorité 1 :	<i>« Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »</i>
OSH :	<i>« Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »</i>
Période d'exécution :	L'opération devra être mise en œuvre entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023
Description et contexte de l'opération :	<p>Le P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des Hauts de Garonne s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, en situation de pauvreté ou menacés de l'être et qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi. Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le protocole d'accord 2022/2027.</p> <p>Le PLIE des Hauts de Garonne accompagne en file active environ 500 participants à un instant T</p> <p>Les opérations d'accompagnement renforcé des participants seront confiées à des structures d'accueil de publics par l'intermédiaire de postes de référent(e)s de parcours.</p>
Territoire d'intervention :	Le territoire d'intervention du PLIE des Hauts de Garonne, en référence à son protocole d'accord.
Finalité, contenu et modalité de mise en œuvre :	<p><u>Finalités et Contenu</u></p> <p>Dans le cadre de cette orientation seront mis en œuvre des actions permettant de lever les freins à l'emploi des participants, du type :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de remobilisation professionnelle • Actions de Développement de l'employabilité des participants dans différents secteurs d'activités • Actions d'Identification des compétences et transfert de compétences • Actions de Préparation des entretiens de recrutement • Actions permettant le développement de Savoir être professionnel, • Actions permettant la valorisation des savoir-faire des candidats



- Actions mobilisant les valeurs du sport et de la culture...
- Actions de mises en situations professionnelles....

L'ensemble des actions proposées devront se construire en complémentarité des dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, l'ensemble des actions proposées nécessiteront un lien opérationnel et régulier avec l'ensemble des référents de parcours PLIE, prescripteurs du P.L.I.E. des Hauts de Garonne.

Le bénéficiaire, s'il ne détient pas la compétence en interne, pourra s'appuyer, par voie d'appels à consultation, sur des opérateurs compétents. A ce titre, il devra justifier des règles propres au code de la commande publique.

Modalité de mise en œuvre :

- Mettre à la disposition du personnel affecté à l'opération l'ensemble des moyens nécessaires à la bonne réalisation de la mission (logistique notamment),
- Réaliser l'ensemble de ses missions propres, en relation avec un réseau de partenaires sur son territoire.
- Garantir la confidentialité des renseignements collectés dans les dossiers individuels des personnes accompagnées et respecter les règles RGPD
- Assurer la continuité du service en cas d'empêchement (congrés, absence de moyenne ou longue durée),
- Saisir et vérifier les informations et étapes réalisées à l'aide du logiciel VIESION mis à disposition par le P.L.I.E des Hauts de Garonne.

Cible de l'opération :

Les participant-e-s du P.L.I.E. des Hauts de Garonne. Pour être éligible à l'opération, le public devra être inscrit dans un parcours PLIE.

Résultats et/ou réalisations attendus

Réalisations attendues :

Coordonner l'ensemble des étapes de parcours à l'échelle du P.L.I.E. des Hauts de Garonne ; le nombre d'étapes attendu est de 90 étapes à minima

- **Développer des étapes de parcours P.L.I.E.**, au profit des participant-e-s, centrées sur la définition et la validation d'un projet professionnel, le transfert de compétences, la résolution de freins liés à la mobilité, au manque de savoirs de base numériques, au savoir être et aux techniques de recherche d'emploi, ... (ces actions seront développées en mode prestation) ;
- **Développer des étapes de parcours P.L.I.E.** centrées sur les découvertes/initiations métiers et développement de compétences des participant-e-s sur des premiers gestes techniques (ces actions seront développées en mode prestation) ;
- **Développer des étapes de parcours emplois.**

Les indicateurs de réalisation devant être pilotés par le bénéficiaire :

- Nombre total de participants
- Nombre de participants par genre
- Nombre de participants chômeurs de longue durée (droit national)
- Nombre de participants handicapés

Les indicateurs de résultats devant être pilotés par le bénéficiaire :

- Nombre de participants en formation ou en études au terme de leur participation



Modalités de suivi de l'opération :	<p>Unités de mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'étapes de parcours : 90 étapes minimum • Nombre de personnes mises en situation professionnelle : 14 <p>Pièces justificatives attendues pour justifier de la réalisation :</p> <p>Pour les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des étapes de parcours • Fiches de positionnement sur les actions/étapes • Feuilles d'émargement du participant et du personnel affecté à la mise en œuvre des actions • Bilan de l'action par typologie d'étapes. <p>Spécifiquement pour les mises en situation professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des participants - Fiche d'évaluation de l'étape
Critère de sélection spécifiques à l'opération	<p>Effet levier pour l'emploi : le candidat devra développer dans quelle mesure son action aura un impact positif sur la réduction du nombre de demandeurs d'emploi de son territoire</p> <p>Prise en compte des caractéristiques du territoire. Par exemple :</p> <p>Prise en compte des orientations définies dans le protocole d'accord du PLIE et son Comité de Pilotage</p> <p>Bonne connaissance des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion du territoire.</p> <p>Capacité à mobiliser les partenaires.</p> <p>Ancrage local et forte proximité avec les partenaires du PLIE</p> <p>Expérience du porteur de projet. Par exemple :</p> <p>Références de la structure sur des activités similaires.</p> <p>Connaissance et expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques.</p> <p>Expertise reconnue en matière d'insertion des publics et des clauses d'insertion</p>
Montant FSE+ alloué	<p>Le montant FSE+ maximum alloué au financement des projets de cette fiche opération est de 45 000.00 €.</p>

